

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers



**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 30 juin 2026

Cosy n°2026_DEL072

Budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le , s'est réuni en séance ordinaire, à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 37 membres étaient présents, 2 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Ilyas BARBAUD (Choletais - Cholet), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Philippe BOLO (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance - La Possonnière), Raphaël BRUNET (Choletais - communauté d'agglomération), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges - Sèvremoine), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais - Lys Haut Layon), Josy FROGER (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges - communauté d'agglomération), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges - Chemillé-en-Anjou), Philippe GILIS (Mauges), Laurent HAY (Mauges - Montrevault-sur-Èvre), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou - communauté de communes), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitrie), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux), Jean-Michel MARY (Mauges - Beaupreau-en-Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais - communauté d'agglomération), Laetitia NAUD (Mauges - Mauges-sur-Loire), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance - Brissac Loire Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire - Turquant)

Etaient absents

Vincent BOUDAUD (Choletais - communauté d'agglomération), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Sébastien TRIQUENAU (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray))

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1612-11, L 1612-20, L 2312-1, L 5212-15, L 5711-1 et suivants ;

Vu les arrêtés du 30 décembre 2025 relatifs aux instructions budgétaires et comptables M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux et M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics au 1er janvier 2026 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL043 du 16 juin 2026 ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « Gaz Naturel pour Véhicules », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL045 du 16 juin 2026 ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « Service Public de Production et de Distribution de Chaud ou de Froid », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL047 du 16 juin 2026 ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « Plan Corps de Rues Simplifié », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL049 du 16 juin 2026 ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du comité syndical du Siéml n° 2026 DEL053 du 16 juin 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n°2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe IRVE approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n°2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe GNV approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n°2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe PCRS approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n°2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe SPPDCF approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n°2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL002 du 3 février 2026, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2026 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service public Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en date du 23 juin 2026 sur la proposition de budget supplémentaire pour 2026 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service public de Gaz naturel pour véhicules (GNV) en date du 23 juin 2026 sur la proposition de budget supplémentaire pour 2026 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service public de Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS) en date du 23 juin 2026 sur la proposition de budget supplémentaire pour 2026 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service public de production et distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) en date du 23 juin 2026 sur la proposition de budget supplémentaire pour 2026 ;

Considérant que le budget principal comme les budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF nécessitent d'être modifiées pour procéder à des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires et aux fins de reprise des résultats ainsi que des restes à réaliser de 2025 ;

Considérant la présentation chapitre par chapitre des modifications budgétaires proposées ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget principal, en dépenses et en recettes à + 363 955,00 € en fonctionnement et à + 38 840 471,00 € en dépenses et en recettes d'investissement soit globalement à + 39 204 426 € ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2026, du budget annexe Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à + 778,93 € en fonctionnement soit globalement à + 778,93 € ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2026, du budget annexe Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à + 878 337,68 € en investissement soit globalement à + 878 337,68 € ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2026, du budget annexe Plan corps de rues simplifié (PCRS) en dépenses et en recettes à + 41 173 € en fonctionnement et à + 1 538 927,91 € en dépenses et recettes d'investissement soit globalement à + 1 580 100,91 € ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2026, du budget Service Public de Production et de Distribution de Réseau de Chaleur ou de Froid (SPPDCF), en dépenses et en recettes à + 4 708 037,90 € en investissement soit globalement à + 4 708 037,90 € ;
- d'ajuster les autorisations de programme et crédits de paiements conformément au tableau joint en annexe 1.
- d'approuver le versement de l'acompte de la subvention d'investissement du budget principal au budget annexe IRVE, pour un montant de 500 000 € ;
 - précise que ce crédit est inscrit en dépenses sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du budget principal et en recettes au chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » du budget annexe « infrastructures de recharge pour véhicule électrique » (IRVE)

Étant précisé que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	37
Nombre de votants :	39
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	39



BUDGET PRINCIPAL

Budget supplémentaire 2026 - Ajustement des AP CP

Comité syndical du 30 juin 2026

ANNEXE N° 1

AP EFFACEMENTS DE RESEAUX 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
5 765 167,00 €	2026	2027	2028	2029
CCR				
PROGRAMME 2026				
Chapitre 23	2 666 825,00	2 032 000,00	499 675,00	566 667,00
EFF26	1 941 825,00	1 500 000,00	306 675,00	566 667,00
CE26	725 000,00	532 000,00	193 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	2 666 825,00	2 032 000,00	499 675,00	566 667,00
Chapitre 13	1 781 377,00	1 730 599,91	430 900,68	206 962,41
EFF26	1 588 797,00	1 104 998,91	276 835,68	206 962,41
CE26	192 580,00	625 601,00	154 065,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	2 154 503,41	1 795 419,51	430 900,68	406 961,99
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	845 496,59	704 580,49	169 099,32	159 705,01

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans	CP (Crédits de paiement)		
2 891 836,22 €	REALISE 2024	2025	2026
Eclairage Public			
PROGRAMME 2024			
Chapitre 23	1 028 457,09	1 863 379,13	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	1 028 457,09	1 863 379,13	0,00
Chapitre 13	436 381,65	1 096 687,00	251 550,00
TOTAL RECETTES (B)	436 381,65	1 096 687,00	251 550,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	592 075,44	766 692,13	-251 550,00

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans		CP (Crédits de paiement)		
2 880 000,00 €	2025	2026	2027	2028
Eclairage Public				
PROGRAMME 2025				
Chapitre 23	550 268,95	1 680 000,00	649 731,05	
TOTAL DEPENSES (A)	550 268,95	1 680 000,00	649 731,05	0,00
Chapitre 13	390 000,00	910 000,00		
TOTAL RECETTES (B)	390 000,00	910 000,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	160 268,95	290 000,00	649 731,05	0,00

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans		CP (Crédits de paiement)		
2 400 000,00 €	2026	2027	2028	2029
Eclairage Public				
PROGRAMME 2026				
Chapitre 23	880 000,00	1 520 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	880 000,00	1 520 000,00	0,00	0,00
Chapitre 13	419 250,00	1 257 750,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	419 250,00	1 257 750,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	580 750,00	142 250,00	0,00	0,00



BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2026

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Comité syndical du 30 juin 2026

SOMMAIRE

A- LE BUDGET PRINCIPAL	1
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	3
B- LE BUDGET ANNEXE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » (IRVE)	6
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	7
C- LE BUDGET ANNEXE « GAZ NATUREL POUR VEHICULES » (GNV)	8
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
D- LE BUDGET ANNEXE « PLAN CORPS DE RUES SIMPLIFIE » (PCRS)	8
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	9
E- LE BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR OU DE FROID » (SPPDCF)	10
1. SECTION D'INVESTISSEMENT	10

La consolidation des modifications apportées ci-après au budget principal et aux budgets annexes correspond à + 405 906,93 € en fonctionnement et à + 45 965 774,49 € en investissement.

A- LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal voté le 3 février 2026 a été autorisé en section de fonctionnement à 24 175 300 € et en section d'investissement à 70 851 223 €.

Au budget supplémentaire, il convient de procéder à des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires, pour porter la section de fonctionnement à un total de 24 539 255 € (+ 363 955 €) et la section d'investissement à un total de 109 691 694 € (+ 38 840 471 €). Les modifications proposées correspondent au nouvel équilibre présenté section par section, en différenciant les dépenses et les recettes, dans les développements qui suivent.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

BP : 24 175 300 €

BP + DM : 24 539 255 €

Les recettes de fonctionnement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

• Produit des services et du domaine (- 6 995 €) :

◦ participation unitaire d'ALM pour la maintenance en éclairage public dans le cadre du Territoire Intelligent : -36 000 € (recalage programme de travaux 2026).

◦ Remboursement par les membres de l'entente régionale pour une subvention apportée à l'association ATLANSUN et portée par le Siéml : + 3 750 €.

◦ Complément pour un produit de CEE sur l'éclairage public : + 25 255 €.

• Dotations et participations (+ 273 171 €) :

◦ FCTVA part fonctionnement : + 245 000 € (FCTVA sur les dépenses entretien d'éclairage public).

◦ Ajustement des contributions pour la maintenance en éclairage public assurée par le Siéml pour les communes et EPCI : - 6 461 €.

◦ Ajustement de la contribution pour la maintenance en éclairage public d'Angers Loire Métropole dans le cadre du Territoire Intelligent, conformément à la convention de quasi-régie : - 9 900 €.

◦ + 44 532 € de participation des communes au service SIG et de participation d'Anjou Numérique pour l'aide du Siéml dans l'identification sur le territoire départemental des infrastructures de communication électronique (fibre et cuivre).

• Autres produits de gestion courante (+ 97 779 €) :

◦ Ajout d'un complément de 16 000 € sur la redevance R1 versée par ENEDIS dans le cadre de la concession d'électricité.

◦ Diminution de 50 000 € sur la redevance R2 à verser par ENEDIS (part investissement de la redevance) dans le cadre de la concession d'électricité.

◦ + 131 779 € de recette relative aux pénalités qui seront versées par DALKIA conformément au protocole transactionnel réalisé avec l'entreprise suite à de nombreux manquements de l'entreprise dans l'exécution du marché de maintenance, d'entretien et de travaux ponctuels d'éclairage public.

Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à + 363 955 €

1.2 Dépenses

BP : 24 175 300 €

BP + DM : 24 539 255 €

Les dépenses de fonctionnement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

• Charges à caractère général (+ 136 177 €) :

- + 96 000 € d'honoraires pour des recrutements ainsi que pour le contrôle des concessions dans l'attente d'effectuer le recrutement d'un chargé de contrôle de concessions et de pilotages des engagements partenaires.

- + 20 000 € de prestations de services pour les moyens généraux, majoritairement dans le cadre du déménagement (notamment pour le déménagement sur deux sites différents des archives).

- + 25 240 € de frais de maintenance sur l'éclairage public et le territoire connecté.

- + 15 000 € d'entretien de chaufferies bois (dont celle du Siéml).

- + 10 517 € de remboursements de frais au budget annexe PCRS.

- + 6 490 € d'ajustement divers sur des postes de fonctionnement (entretien des plantes, frais de réception, ..)

- - 37 070 € en location immobilière : les crédits sont basculés en investissement pour le paiement du dépôt de garantie relatif à la location du site @robase du quartier Orgemont.

- Charges de gestion courante (+ 17 330 €) :

- + 670 € de subvention au budget annexe IRVE (voir ajustements dans le développement consacré au budget annexe).

- + 5 000 € de subvention à l'association ATLANSUN décidée dans le cadre de l'entente régionale pour l'organisation de l'événement « les Rencontres Solaires de l'Ouest ».

- + 2 000 € de subvention au département dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT3) pour 2024-2028 afin que le département puisse intervenir dans le cadre de l'accompagnement des projets de chaleurs renouvelable sur le territoire du Maine-et-Loire.

- - 25 000 € de participation du Siéml sur la maintenance à verser à Angers Loire Métropole dans le cadre de son projet de Territoire Intelligent (ajustement du programme 2026).

- Opérations d'ordre (+ 245 108 €) :

- ajustement du virement à la section d'investissement.

Au total les dépenses de fonctionnement inscrites sont modifiées à la hausse pour 363 955 € (dont + 118 847 € d'opérations réelles et + 245 108 € d'opérations d'ordre).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

BP : 70 851 553 €

BP + BS : 109 691 694 €

Elles intègrent d'une part le virement de la section de fonctionnement de + 245 108 €.

D'autre part, elles enregistrent :

- Dotations, fonds divers et réserves : (+ 10 700 035,84 €)

- + 10 700 035,84 € de reprise de l'excédent de fonctionnement pour financer les investissements 2026.

- Subventions d'investissement :

- Ajustement de l'enveloppe de subvention reçue du fonds d'aide à l'électrification rurale (Facé) pour + 368 500 €,
- Ajustement des participations des adhérents sur les programmes financés par les fonds Facé : - 423 557 €,
- Ajustement des participations sur les travaux d'éclairage public : - 6 461 €.

- Emprunts et assimilés : (- 10 580 647,41 €)

- L'emprunt prévisionnel pour les investissements prévus en 2026 peut être réduit de 10 580 647,41 € du fait à la fois de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2025 et de la baisse des dépenses d'investissement proposée au budget supplémentaire.

- Autres immobilisations financières : (+ 273 999,01 €)

- Remboursement d'avance par le budget annexe SPPDCF versée par le budget principal au démarrage de celui-ci : + 273 299,01 €

- Opérations pour comptes de tiers : (- 235 832,57 €)

- Ajustement des participations pour les opérations sous mandats (travaux de génie civil télécom notamment) : - 267 200 €.
- Annulations de mandats sur exercices antérieurs : + 31 367,43 €.

- Reprise des restes à réaliser : (+ 34 499 826,13 €)

- La reprise des restes à réaliser pour + 34 499 826,13 € (recettes de subventions d'équipements et de participations pour comptes de tiers engagés sur l'exercice 2025 en attente de versement des communes et des EPCI).

- Opération d'ordre : (+ 4 000 000 €)

- Intégration en « travaux en cours » des avances versées à ALTER dans le cadre du Village des Syndicats.

Au total les recettes d'investissement inscrites sont modifiées à la hausse pour 38 840 471 € (dont + 34 322 063,99 € d'opérations réelles et + 4 245 108 € d'opérations d'ordre).

2.2 Dépenses

BP : 70 851 553 €

BP + BS : 109 691 694 €

Les dépenses d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Subventions d'équipement versées : (- 371 539 €) :

- Ajustement de la participation du Siéml au titre des Travaux d'éclairage public du Territoire Intelligent d'Angers Loire Métropole : - 378 000 € (ajustement du programme de travaux 2026).
- Reversement de fonds vert aux communes dans le cadre des rénovations en éclairage public : complément de 6 461 €.
- Immobilisation corporelles - acquisitions : (+ 35 195 €) :
 - Acquisition de matériel et d'outillage technique pour la géomatique et l'éclairage public : - 4 805 €
 - Flocage des véhicules du Siéml : + 15 000 €
 - Boîte à clé connectée pour permettre la gestion électronique de la flotte de véhicules du Siéml : + 20 000 €.
 - Achats de capteurs pour les conseillers en énergie : + 5 000 €
- Travaux : (+ 405 546 €) :
 - Ajustement des programmes de travaux sur les réseaux électriques : + 250 281 €
 - Ajustement du programme de travaux sur l'éclairage public en lien avec les effacements : - 262 366 €
 - + 125 000 € de complément de crédit pour les chaufferies suite notamment à des avenants pour les chaufferies de St Clément-de-la-Place et Durtal et, à un complément pour la chaufferie de Denezé-sous-Doué.
 - + 80 000 € sont proposés pour l'installation des panneaux photovoltaïques à Maulévrier dans le cadre d'une première expérimentation d'autoconsommation patrimoniale.
 - + 112 631 € pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le site d'@robase d'Orgemont afin d'assurer la recharge des véhicules de la flotte du Siéml.
 - + 100 000 € complémentaires sont proposés pour l'installation d'antennes LORA.
- Autres immobilisations financières : (- 2 210 637 €)
 - Avances pour le budget annexe SPPDCF : 2 250 000 € peuvent être désinscrits pour des réseaux de chaleur dont la réalisation sera décalée à l'exercice 2027 (voir plus bas les développements relatifs au budget supplémentaire du budget annexe SPPDCF).
- Opérations pour comptes de tiers : (- 235 832,57 €)
 - Travaux sous mandat dans le cadre des programmes d'effacement : - 267 200 €
 - Annulations de titres sur exercices antérieurs : + 95 771,43 €
- Les restes à réaliser : (+ 35 046 145,47 €)
 - Il s'agit de diverses dépenses de subventions d'équipement versées, de travaux, et de travaux pour comptes de tiers engagés en 2025 et reportés en 2026.
- Opération d'ordre : (+ 4 000 000 €)

- Intégration en « travaux en cours » des avances versées au Village des Syndicats.

- Reprise du déficit d'investissement 2025 : + 2 107 189,10 €

Ainsi le budget supplémentaire du budget principal 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 363 955 €, et en investissement à + 38 840 471 € en dépenses et en recettes soit au total à + 39 204 426 €.

B- LE BUDGET ANNEXE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » (IRVE)

Le budget primitif du budget annexe IRVE voté le 3 février 2026 a été autorisé en section de fonctionnement à 2 172 102 € et en section d'investissement à 2 920 000 €.

Au budget supplémentaire, il convient de procéder à des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires, pour porter la section de fonctionnement à un total de 2 172 102 € (+ 0 €) et la section d'investissement à un total de 3 798 337,68 € (+ 878 337,68 €).

Les modifications proposées correspondent au nouvel équilibre présenté section par section, en différenciant les dépenses et les recettes, dans les développements qui suivent.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

BP : 2 172 102 €
BP + DM : 2 172 102 €

Les recettes de fonctionnement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Prestations de services aux usagers (- 670 €) :
 - Recettes issues de l'utilisation des bornes de recharge : - 670 €
- Dotations et participations (+ 670 €) :
 - Subvention du budget principal : + 670 €

1.2 Dépenses

BP : 2 172 102 €
BP + DM : 2 172 102 €

Les dépenses de fonctionnement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Charges à caractère général (+ 0 €) :
 - Abonnement, couts de l'énergie : - 670 €
 - Fourniture de petit entretien : + 250 €

- Cotisation, adhésion CM2C (organisme de médiation pour usagers) : 0 €

Au total, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

BP : 2 920 000 €
BP + DM : 3 798 337,68 €

Les recettes d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Dotations, fonds divers et réserves : (+ 7 925,66 €)
 - + 7 925,66 € de reprise de l'excédent de fonctionnement pour financer les investissements 2026.
- Restes à réaliser : (+ 870 412,02 €)
 - Subventions d'équipement en attente de réception en provenance du Facé, du programme ADVENIR et des adhérents du Siéml pour participation aux travaux d'implantation des bornes.

Au total, les recettes d'investissement s'élèvent à 878 337,68 €.

2.2 Dépenses

BP : 2 920 000 €
BP + DM : 3 798 337,68 €

Les dépenses d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Concessions et droits assimilés : (+ 12 €)
 - + 12 € de complément pour un logiciel.
- Travaux : (+ 1 485,75 €)
 - Ajustement pour implantation des bornes.
- Restes à réaliser : (+ 875 000 €)
 - Travaux d'implantation des bornes engagés en 2025 mais non encore réalisés.
- Déficit d'investissement reporté : (+ 1 839,93 €)

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 878 337,68 €.

Ainsi le budget supplémentaire du budget annexe IRVE 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 0 €, et en investissement à + 878 337,68 € en dépenses et en recettes soit au total à + 878 337,68 €.

C- LE BUDGET ANNEXE « GAZ NATUREL POUR VEHICULES » (GNV)

Le budget primitif du budget annexe GNV voté le 3 février 2026 a été autorisé en section de fonctionnement à 35 000 € et en section d'investissement à 8 500 €.

Au budget supplémentaire, il convient de procéder à des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires, pour porter la section de fonctionnement à un total de 35 778,93 € (+ 778,93 €). Il n'y a pas d'ajustement en investissement.

Les modifications proposées correspondent au nouvel équilibre présenté en différenciant les dépenses et les recettes, dans les développements qui suivent.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

BP : 35 000 €
BP + DM : 35 778,93 €

La modification consiste en la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 pour + 778,93 €.

2.2 Dépenses

BP : 35 000 €
BP + DM : 35 778,93 €

La modification porte sur le chapitre des charges à caractère général pour intégrer un complément pour + 778,93 € sur les frais de maintenance.

Au total, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à + 778,93 €.

Ainsi le budget supplémentaire du budget annexe GNV 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 778,93 € soit au total à + 778,93 €.

D- LE BUDGET ANNEXE « PLAN CORPS DE RUES SIMPLIFIE » (PCRS)

Le budget primitif du budget annexe PCRS voté le 3 février 2026 a été autorisé en section de fonctionnement à 848 502 € et en section d'investissement à 553 732 €.

Au budget supplémentaire, il convient de procéder à des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires, pour porter la section de fonctionnement à un total de 889 675 € (+ 41 173 €). Et en investissement, il faudra porter le budget total à 2 092 659,91 € (+ 1 538 927,91 €).

Les modifications proposées correspondent au nouvel équilibre présenté en différenciant les dépenses et les recettes, dans les développements qui suivent.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

BP : 848 502 €
BP + DM : 889 675 €

Les recettes de fonctionnement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Dotations et participations (+ 10 516,46 €) :
 - Participation du budget principal : + 10 516,46 €
- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2025 (+ 30 656,54 €)

1.2 Dépenses

BP : 848 502 €
BP + DM : 889 675 €

Les dépenses de fonctionnement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Charges à caractère général (+ 5 000 €) :
 - Frais de formation sur logiciel : + 5 000 €.
- Frais financiers (+ 36 173 €) :
 - Pénalités sur remboursement anticipé de l'emprunt du crédit mutuel : + 36 173 €.

Au total, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à + 41 173 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

BP : 553 732 €
BP + DM : 2 092 659,91 €

Les recettes d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Restes à réaliser (+ 11 062,20 €) :
 - participations aux investissements du PCRS versées par les communes partenaires ayant demandé un étalement du solde.
- Excédent d'investissement 2025 reporté (+ 1 527 865,71 €).

2.2 Dépenses

Les dépenses d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Emprunts et dettes assimilées (+ 1 538 927,91 €).
 - Inscription afin de pouvoir procéder au remboursement anticipé d'au moins un des emprunts contractés dans le cadre du projet PCRS. En effet, suite à la réception d'une subvention complémentaire du FEDER pour 600 000 € en 2024, le budget annexe s'est retrouvé excédentaire. Afin de résorber pour partie cet excédent, il est proposé de prévoir dans un premier temps le remboursement anticipé de l'emprunt détenu auprès du Crédit mutuel dont le capital restant dû est de 736 667,02 €.

Au total, les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à + 1 538 927,91 €.

Ainsi le budget supplémentaire du budget annexe PCRS 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 41 173 € et en investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à + 1 538 927,91 soit au total à + 1 580 100,91 €.

E- LE BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR OU DE FROID » (SPPDCF)

Le budget primitif du budget annexe SPPDCF voté le 3 février 2026 a été autorisé en section de fonctionnement à 760 000 € et en section d'investissement à 5 518 600 €.

Au budget supplémentaire, il convient de procéder à des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires, pour porter la section d'investissement à un total de 10 226 637,90 € (+ 4 708 037,90 €). Il n'y a pas d'ajustement à prévoir en fonctionnement.

Les modifications proposées correspondent au nouvel équilibre présenté en différenciant les dépenses et les recettes, dans les développements qui suivent.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Recettes

BP : 5 518 600 €
BP + DM : 10 226 637,90 €

Les recettes d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Dotations, fonds divers et réserves : (+ 1 475 567,72 €)
 - + 1 475 567,72 € de reprise de l'excédent de fonctionnement pour financer les restes à réaliser 2025 et les investissements 2026.
- Immobilisations en cours : (+ 576 424 €)
 - Récupération de la TVA suite au versement d'avances pour ALTER dans le cadre des réseaux de chaleur dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la SEM.
- Restes à réaliser (+ 1 103 360 €) :

- Montrevault sur Evre : subvention fonds chaleur pour 67 000 €.
- Sèvremoine : subvention fonds chaleur pour 428 300 €.
- Opérations d'ordre (+ 2 912 804 €) :
 - Ecritures pour récupération d'avance forfaitaire versée aux entreprises : + 30 682 €
 - Réintégration en travaux des avances versées à ALTER : + 2 882 122 €
- Excédent d'investissement 2025 reporté : + 889 882,18 €.

1.2 Dépenses

BP : 5 518 600 €
BP + DM : 10 226 637,90 €

Les dépenses d'investissement proposées au titre du présent budget supplémentaire s'établissent comme suit.

- Emprunts et dettes assimilées (+ 273 299,01 €)
 - Remboursement partielle de l'avance versée par le budget principal dans le cadre des travaux réalisés au titre de la chaufferie de St Georges-sur-Loire.
- Restes à réaliser (+ 2 606 334,89 €) :
 - St Georges-sur-Loire : complément de travaux pour + 2 415 €.
 - Les Hauts-d'Anjou : maîtrise d'œuvre pour + 21 397,05 €.
 - Sèvremoine : maîtrise d'œuvre pour + 27 843 €.
 - Mazé-Milon : maîtrise d'œuvre pour + 111 887,50 €.
 - Noyant-Village : maîtrise d'œuvre pour + 81 200 €.
 - Orée d'Anjou : maîtrise d'œuvre pour + 42 299,15 €.
 - Montrevault-sur-Evre : maîtrise d'œuvre et travaux pour + 2 319 293,13 €.
- Frais d'études pour maîtrise d'œuvre (+ 478 000 €) :
 - Sèvremoine : complément pour + 3 000 €.
 - Orée d'Anjou : complément pour + 25 000 €.
 - Chemillé-en-Anjou : + 450 000 € (nouveau marché à notifier en septembre).
- Immobilisations corporelles en cours - travaux (- 1 562 400 €) :
 - Noyant-Village : - 1 250 000 €, les travaux seront réalisés en 2027.
 - Les Hauts-d'Anjou : - 1 000 000 €, les travaux seront réalisés en 2027.
 - Chemillé-en-Anjou : suppression de la provision pour avances à verser à ALTER puisque ce réseau de chaleur sera réalisé directement en régie (-162 400 €).

- Montrevault-sur-Evre : un complément de crédits pour l'achat de matériel. En effet, cette inscription est rendue nécessaire pour l'intégration d'un avenant au marché de travaux et pour payer la TVA directement à ALTER lors des avances qui lui sont versées. La TVA fera l'objet d'une récupération comme vue précédemment en recettes.
- Opérations d'ordre (+ 2 912 804 €) :
 - Ecritures pour récupération d'avance forfaitaire versée aux entreprises : + 30 682 €.
 - Réintégration en travaux des avances versées à ALTER : + 2 882 122 €.

Au total, les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à + 4 708 037,90 € (dont 1 795 233,90 € d'écritures réelles et 2 912 804 € d'écritures d'ordre).

Ainsi le budget supplémentaire du budget annexe SPPDCF 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à + 4 708 037,90 € soit au total à + 4 708 037,90 €.

Arrêté - Signatures

Présenté par le **PRESIDENT**,

A ANGERS, le 30 JUIN 2026

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ANGERS le 30 juin 2026
LES VICE-PRESIDENTS,

Florian RAPIN

Jean-Michel MARY

Ilyas BARBAUD

Jackie GOULET-CLAISSE

Sébastien BODUSSEAU

Laurent DAMOUR

Jérémy GIRAULT

Geneviève GAILLARD

Alain MORINIERE

Mathieu ROUSSEL

Gérard HOSTIER

Christophe POT

Dominique LARDEUX

Patrice NUNEZ

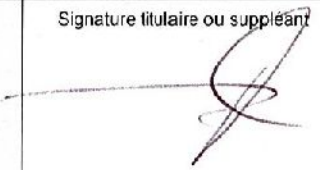
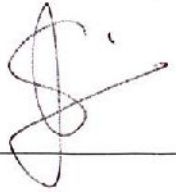
ERIC TOUREN

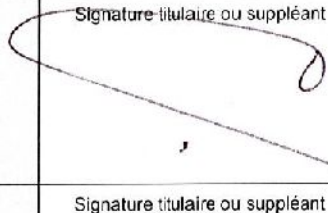
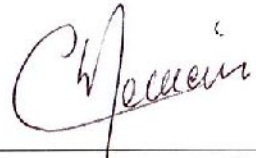
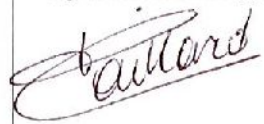
Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication le

A ANGERS, le 30 JUIN 2026

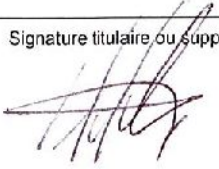
LE PRESIDENT,

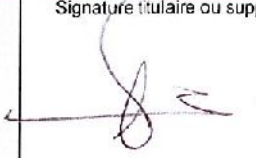
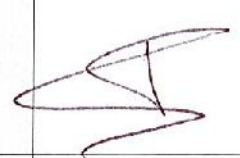
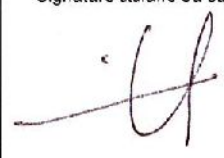
Jean-Luc DAVY

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
BARBAUD Ilyas	Choletais	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BIAGI Robert	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BODUSSEAU Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOLO Philippe	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOUDAUD Vincent	Choletais	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURBON Lydie	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOUSSION Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BRANDT-KASPER Alexandre	Loire Layon Aubance		
BRETON Mickaël	Angers Loire Métropole		
BRUNET Raphaël	Choletais		
CHEVÉ Séverine	Anjou Loir et Sarthe		
CHOUTEAU Eric	Mauges		
DAMMOUR Laurent	Angers Loire M�tropole		
DAVY Jean-Luc	Anjou Loir et Sarthe		
DECA�NS Christine	Choletais		
FROGER Josy	Angers Loire M�tropole		
GAILLARD Genevi�ve	Mauges		

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GIRAULT JérémY	Angers Loire Métropole		
GOULET-CLAISSE Jackie	Saumur Val de Loire		
GRENOUILLEAU Patrice	Mauges		
GUIOTON Hubert	Mauges		
HAY Laurent	Mauges		
HOSTIER Gérard	Vallées du Haut Anjou		
JAMME Thomas	Saumur Val de Loire		
JEULAND Yves	Baugeois Vallée		
KASZYNSKI Jean-Luc	Loire Layon Aubance		
LANDREAU Dominique	Choletais		

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
LARDEUX Dominique	Anjou Bleu		
LEFEBVRE Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
LEFILLATRE Jean-Christophe	Angers Loire Métropole G5		Mandataire
LUSSON Anthony	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MANGEARD Patrice	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	Mauges		Mandataire
MARY Yves	Anjou leu		Mandataire
MOREAU Alain	Vallées du Haut Anjou	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MORINIÈRE Alain	Mauges		Mandataire
NAUD Laëtitia	Mauges		Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NUNEZ Patrice	Angers Loire Métropole		
PELÉ Chloé	Loire Layon Aubance		
POQUIN Franck	Angers Loire Métropole		
POT Christophe	Baugeois Vallée		
RAPIN Florian	Angers Loire Métropole		
ROUSSEL Matthieu	Loire Layon Aubance		
SAVREUX Laurent	Angers Loire Métropole		
TALLUAU Gilles	Saumur Val de Loire		
TOURON Eric	Saumur Val de Loire		
TRIQUENAU Sébastien	Angers Loire Métropole		

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
VETEAU Fabien	Angers Loire Métropole		
VOYER Sébastien	Saumur Val de Loire		

POUVOIR

Je soussigné (e) TALLUAU

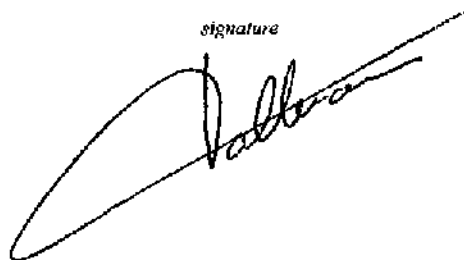
DONNE POUVOIR à : ...DAVY Jean Luc.....

Pour me représenter

Du Conseil syndical du 30 juin 2026

Fait le 23 juin 2026

signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tallau', is written over a horizontal line.

COMITÉ SYNDICAL

MARDI 30 JUIN 2026

Pouvoir

Je soussigné(e)

..... Jackie GOULET CLAISSE

donne pouvoir à :

Mme / M. ERIC TOURON

délégué titulaire siégeant au comité syndical.

Afin de me représenter au comité syndical du Siéml du 30 juin 2026 à 9 h et organisé à Terra Botanica, route d'Epinard, Angers.

Fait à Saumur le 29/06/2026

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Bon pour pouvoir

G. Goulet